



Charte d'accueil pour les tuteurs des jeunes en Service Civique Combiné

L'action « Ateliers MLDS Lycée Jean-Monnet / Acteurs - Service Civique » est menée au profit de jeunes de **16 à 18 ans** en décrochage scolaire (**avec priorité aux jeunes des QPV – Quartiers Prioritaires de la Ville**).

Il s'agit d'accompagner des jeunes en situation de décrochage, à l'engagement dans une mission de Service Civique, et plus particulièrement dans une mission en **Formule Combinée (3 jours en missions, 2 jours en reprise de scolarité/travail sur le projet d'avenir)**. La dynamique induite par la mission de Service Civique permettra aux jeunes de développer de nouvelles compétences, d'élaborer un projet d'orientation, de reprendre confiance, de redonner du sens à la scolarité ou au parcours de formation.



Retrouvez l'évolution de l'action,
les profils des jeunes,
les infos utiles sur notre site web :
📄 <http://acteurs-sc.jimdo.com>

Contacts :

Frédérique DUCHEIN - Coordonnatrice MLDS
Lycée Jean Monnet - 06 86 04 62 42
frederique.duchain1@ac-montpellier.fr

Mickael BARTORELLO – Resp. Pédagogique
Association ACTEURS - 07 69 38 53 26
mickael.bartorello@acteurs-lr.fr

Vous accueillez un(e) jeune dans le cadre d'une mission de Service Civique Combinée. Quels sont vos engagements en tant que structure ?

- **Durée** : La mission de Service Civique combinée peut durer entre 6 et 9 mois. Elle doit démarrer entre Novembre et Janvier afin de permettre au jeune de suivre des ateliers au lycée Jean Monnet entre Janvier et Juin.
- **Rythme de l'alternance** : La mission doit représenter un volume de 21h à répartir dans la semaine au sein de votre structure. Les jeunes doivent être disponibles tous les jeudi et vendredi en dehors de vacances scolaires pour les ateliers au lycée Monnet.
- **Indemnités** : le jeune bénéficie des mêmes indemnités qu'un jeune en Service Civique classique (cf www.service-civique.gouv.fr)
- **Agrément** : en raison du caractère particulier du Service Civique Combiné, nous pouvons solliciter la DDCS afin de vous permettre d'obtenir un agrément supplémentaire pour l'accueil d'un jeune mineur. Si vous ne disposez pas d'un agrément, nous pouvons vous mettre en relation avec des partenaires qui assurent une intermédiation (démarches administratives prises en charge par cette structure partenaire)
- **Tutorat** : l'accueil d'un jeune mineur nécessite un tutorat fort de la part de la structure (présence du tuteur, encadrement, réactivité, communication). Certaines structures renforcent ce tutorat en mettant en place une logique de binômes ou de groupes de volontaires majeurs / mineurs.
- **Contenu des missions** : les missions doivent être adaptées à la maturité et à l'autonomie de jeunes mineurs. Nous pouvons vous conseiller avant la signature de mission sur le contenu et le cadre de la mission (types d'activité, co-tutorat par un Service Civique majeur, ...).
- **Echanges avec le lycée** : au lycée, le jeune participe à des ateliers de communication, d'estime de soi, d'aide à l'élaboration de projet. Nous travaillons essentiellement sur l'acquisition des compétences psychosociales (savoir-être). Dans l'optique d'une bonne articulation, il est important de pouvoir communiquer de façon régulière sur les points suivants :

Infos communiquées par le lycée	Infos communiquées par la structure d'accueil en mission
<ul style="list-style-type: none">• Calendrier de la partie lycée• Assiduité sur les ateliers lycée• Dates des stages en entreprises prévus	<ul style="list-style-type: none">• Calendrier / plannings / horaires• Assiduité sur la mission• Tâches et missions confiées• Qualités repérées chez le jeune• Evaluation des attitudes et postures (une grille d'évaluation pourra être transmise par notre équipe)



Au moins 3 RDV physiques ou téléphoniques (entretien tripartite, visite, points téléphoniques) sont organisés : un cadrage de début de mission, un bilan intermédiaire et un bilan final.